

ARBITRAGE

Seconde session de l'Académie internationale du droit de l'arbitrage à Paris

La place de Paris a accueilli, du 2 au 20 juillet 2012, la seconde session de l'Académie internationale du droit de l'arbitrage (l'Académie). Etat des lieux des raisons qui ont conduit à la création de l'Académie et bilan de cette seconde session.



Par Emmanuel Gaillard, président, Académie internationale du droit de l'arbitrage, associé responsable groupe Arbitrage international, Shearman & Sterling

Qu'est-ce que l'Académie internationale du droit de l'arbitrage ?

L'Académie a été créée en 2011 à l'initiative du Comité français de l'arbitrage afin d'offrir des cours d'été spécialisés en arbitrage international. Le programme dure trois semaines et comprend plus de cinquante heures de cours, portant à la fois sur l'arbitrage relatif aux investissements et l'arbitrage commercial. Il inclut plusieurs ateliers pratiques dirigés par des représentants de diverses institutions arbitrales, ainsi que deux événements ouverts à un public plus large : une leçon inaugurale et une leçon sur l'histoire de l'arbitrage, dédiée à Berthold Goldman, qui présente une affaire d'arbitrage ayant marqué la matière. Les cours sont dispensés par des professeurs réputés émanant tant de pays de tradition civiliste que de pays de Common Law.

Les candidats à la formation doivent avoir une connaissance ou une expérience préalable de l'arbitrage international. La formation s'adresse tant à des étudiants et des praticiens qu'à des représentants de gouvernements et d'organisations internationales.

Pourquoi une Académie de l'arbitrage à Paris ?

L'Académie a pour objectif premier de contribuer à la formation des spécialistes de demain en matière d'arbitrage international et de promouvoir ce mode de résolution des différends. Mais parce qu'elle attire à Paris des étudiants de toutes les régions du monde, l'Académie contribue aussi au rayonnement de la place de Paris dans le domaine de l'arbitrage international.

La France a toujours occupé une place éminente en matière d'arbitrage international. Elle s'est dotée dès 1981 d'un droit parmi les plus favorables à cette institution. Ce droit est devenu plus favorable encore depuis la réforme réalisée par le décret du 13 janvier 2011. Elle dispose de tribunaux qui soutiennent l'arbitrage et le recon-

naissent, en matière internationale, comme le mode normal de règlement des différends. Paris est, depuis 1923, le siège de la Cour internationale d'arbitrage de la chambre de commerce internationale (CCI), qui est l'institution arbitrale à vocation internationale la plus importante au monde. Il semblait donc naturel de consolider plus encore la position forte de la France en tant que place d'arbitrage international en créant cette académie d'été à Paris, dont le succès se confirme d'année en année.

Une ouverture internationale exceptionnelle

Comme pour la session inaugurale en 2011, l'Académie a attiré cette année des candidats de toutes les régions du monde. Nous avons reçu des candidatures de 256 personnes originaires de 78 Etats. Le comité de sélection, composé des professeurs Marie-Elodie Ancel, Malik Laazouzi et Jean-Baptiste Racine, a retenu les candidatures de 124 participants, originaires de 56 pays.

Les pays les plus représentés en 2012 étaient la Pologne, le Brésil, la France, la Russie et l'Egypte. On comptait également parmi les participants deux étudiants palestiniens, sélectionnés par le nouveau Centre d'arbitrage de Jérusalem (JAC), une institution mise en place cette année pour faciliter le règlement des conflits commerciaux entre Palestiniens et Israéliens.

La formation théorique

Le cours général de la session 2012 a été donné par le professeur William Park de Boston University. Il portait sur le rôle et la primauté de la règle de droit en arbitrage international.

Trois des six cours spéciaux ont porté sur l'arbitrage en matière d'investissements : W. Michael Reisman, professeur à la Yale Law School, a traité des fondements et des grandes tendances du droit des investissements, le professeur Hi-Taek Shin, de l'université nationale de Seoul, de l'arbitrage fondé

sur les traités d'investissement en Chine, au Japon et en Corée, et le professeur Gabrielle Kaufmann-Kohler, de l'université de Genève, de la question complexe des procédures parallèles en arbitrage international. Le cours du professeur Eric Loquin de l'université de Bourgogne a porté sur l'arbitrage en matière de sport et celui du professeur Mohamed Salah de l'université de Nouakchott sur l'arbitrage dans les pays d'Afrique.

Une place toute particulière a été réservée cette année à la Commission des Nations unies pour le droit commercial international (CNUDCI). Depuis plus de quarante ans, la CNUDCI joue un rôle primordial dans le développement de l'arbitrage international, non seulement en raison de son Règlement d'arbitrage (révisé en 2010) et de la loi-type sur l'arbitrage commercial international, mais également avec ses multiples travaux relatifs à l'arbitrage, tels que les travaux actuels sur la transparence des arbitrages relatifs aux investissements. Un des six cours spéciaux, dispensé par M. James Castello, associé du cabinet King & Spalding, a porté sur la révision du Règlement d'arbitrage de la CNUDCI de 2010. Par ailleurs, M. Renaud Sorieul, secrétaire général de la CNUDCI, a dirigé un atelier sur le rôle de la CNUDCI dans l'arbitrage international.

La formation pratique

L'Académie a offert cette année un total de cinq ateliers. Outre celui de la CNUDCI évoqué ci-dessus, on comptait naturellement ceux dirigés par la Chambre de commerce internationale (CCI) et par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) qui auront lieu lors de chaque session de l'Académie. M. Ricardo Féris, secrétaire général adjoint de la CCI, a présenté le nouveau Règlement d'arbitrage de la CCI. Mme. Martina Polasek, senior legal counsel au CIRDI, a traité de la pratique de l'arbitrage CIRDI. Des ateliers ont également été assurés cette année par un représentant de la Cour permanente d'arbitrage (CPA) (M. Brooks Daly, secrétaire général adjoint et principal legal counsel) et de l'Institut d'arbitrage de la Chambre de commerce de Stockholm (CCS) (M. Johan Lundstedt, legal counsel).

Les événements ouverts au public

La leçon inaugurale a été donnée cette année par le professeur Sergueï Lebedev, professeur de droit à l'Institut des relations internationales de Moscou et président de la Cour d'arbitrage commercial international (ICAC) de la Chambre

de commerce et d'industrie de la Fédération de Russie. Elle a porté sur la négociation de la Convention de New York de 1958.

La leçon donnée à la mémoire de Berthold Goldman a été délivrée par Jan Paulsson, professeur de droit à l'université de Miami et associé de Freshfields Bruckhaus Deringer. Elle a porté sur l'Affaire des Pyramides, qu'il a lui-même plaidée au tout début de sa carrière. Cette affaire a donné lieu à une sentence fondamentale en matière d'arbitrage de droit des investissements. Plus de 250 personnes ont assisté à la leçon, qui fut suivie d'un cocktail au Cercle de l'Union Interalliée.

L'Académie organise un concours facultatif ouvert à tous les étudiants, à l'issue duquel un lauréat se voit décerner un prix. Les candidats intéressés doivent rédiger un court essai sur un sujet, dévoilé par l'Académie le premier jour des cours. Le sujet de cette année était : *La justice arbitrale est-elle l'équale de la justice étatique ?* Le jury, composé de Diego Fernandez Arroyo, professeur à l'Ecole de droit de Sciences-Po, Jean-Baptiste Racine, professeur à l'université de Nice et Yas Banifatemi, associée dirigeant le département Droit international public de Shearman & Sterling, a distingué cette année une étudiante singapourienne, Liang-Ying Tan.

Un soutien actif de la place de Paris

L'Académie a bénéficié cette année du soutien de nombreux cabinets à Paris : Cleary Gottlieb, Clifford Chance, Darrois Villey, Dechert, Foley Hoag, Freshfields, Gide, Herbert Smith, Hogan Lovells, Jones Day, King & Spalding, McDermott, Salans, Shearman & Sterling, Teynier-Pic, White & Case et le cabinet libanais Obeid. L'éditeur Brill et l'Institut pour l'Arbitrage International (IAI) ont également apporté leur contribution. Ce mécénat a permis à l'Académie d'offrir des bourses à 28 candidats.

Les étudiants se sont dits très satisfaits de leur expérience à l'Académie, tant du point de vue universitaire que du point de vue personnel. Un étudiant de l'Académie a ainsi déclaré : « J'ai le sentiment d'avoir vécu trois semaines au sein des Nations unies de l'arbitrage. C'est une expérience de vie et une expérience intellectuelle unique que je recommande à tous les étudiants et jeunes praticiens de l'arbitrage qui souhaiteraient faire carrière dans ce domaine. » Cette expérience leur a permis d'échanger avec des personnes de tous les continents partageant un intérêt commun pour l'arbitrage international et de construire un réseau de relations qu'ils conserveront toute leur carrière. ■

L'Académie a pour objectif premier de contribuer à la formation des spécialistes de demain en matière d'arbitrage international et de promouvoir ce mode de résolution des différends.